



MESURAGE

Le procès-verbal de mesurage pour les installations d'athlétisme (certificat de piste) renseigne sur tout ce qui peut avoir un intérêt quelconque lors du contrôle du service des installations et pour les organisateurs de compétitions d'athlétisme. Il constitue une partie intégrante de l'inspection et de l'homologation de la piste circulaire par la FSA et contient notamment les indications suivantes (indications de mensuration détaillées, représentées sous forme de tableau):

<ul style="list-style-type: none">• Date de mesurage• Type de piste (arc de cercle, arc en «corbeille»)• Nombre de couloirs sur l'anneau et sur la ligne droite d'arrivée• Distance entre la ligne de course et l'intérieur de la piste (avec / sans bordures)• Longueur et largeur (minimum / maximum) de chaque couloir
<ul style="list-style-type: none">• Distance entre les centres des deux courbes• Grandeur des rayons (valeurs moyennes)• Longueur exacte de la ligne de mesurage de l'anneau (ligne de course théorique couloir 1)• Longueur des courbes et des lignes droites• Longueur arrondie vers le bas pour le calcul de tous les départs, etc
<ul style="list-style-type: none">• Longueur du tour de steeple, arrondie vers le bas aux 5 cm pleins• Fixation des lignes de départs et des marques pour les obstacles de la course de steeple
<ul style="list-style-type: none">• Inclinaison longitudinale et latérale de la piste circulaire et des lignes droites• Inclinaison des segments• Inclinaison des installations de saut
<ul style="list-style-type: none">• Esquisse grossière de la piste circulaire avec représentation symbolique du fossé d'eau pour la course de steeple (emplacement à l'intérieur ou à l'extérieur de la piste circulaire) et de la flèche indiquant le nord